

[Ouverture de la session 2021 de l'examen du DDEEAS](#) [1]

## **Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée - Ouverture de la session 2021 de l'examen**

Arrêté du 2 juillet 2020

*Bulletin officiel de l'éducation nationale* - N° 32 du 27 août 2020

Une session d'examen en vue de l'obtention du DDEEAS s'ouvrira le 14 juin 2021. Les inscriptions ont lieu jusqu'au 15 octobre 2020 à l'adresse électronique suivante :

<https://inscynetpro.siec.education.fr> [2]

[Consulter l'arrêté \(Bulletin officiel de l'éducation nationale\)](#) [3]

[Consulter également le décret relatif aux personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale \(Légifrance\)](#) [4] qui supprime l'obligation de détention du DDEEAS pour exercer les fonctions de directeur d'EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté), de directeur d'ERPD (École régionale du premier degré) et de directeur adjoint de Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté).

### **Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/ouverture-de-la-session-2021-de-lexamen-du-ddeeeas>

[2] <https://inscynetpro.siec.education.fr>

[3] <http://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2018669A.htm>

[4] <https://www.inshea.fr/fr/content/personnels-de-direction-détablissement-denseignement-ou-de-formation>